

PAR COURRIEL

Québec, le 16 juin 2026

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à des documents (N/D : 26-SQ-0001-260)

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 25 mai 2026 visant à obtenir les montants actuellement versés aux comités d'usagers des CISSS et des CIUSSS.

Au terme de nos vérifications, vous trouverez ci-joint un document qui contient les renseignements visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.

[REDACTED]

Me Anne de Ravinel, avocate

Directrice de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j Avis de recours
 Document(1)

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Téléc : (418) 529-3102

MONTREAL

Commission d'accès à l'information
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Téléc : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

MONTANTS ALLOUÉS AUX COMITÉS DES USAGERS ET AUX COMITÉS DE RÉSIDENTS

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	COMITÉS		MONTANTS ALLOUES AUX CU/CR		
	COMITÉS DES USAGERS (CU)	COMITÉS DE RÉSIDENTS (CR)	(Montants non-indexables, intégrés à la base annuelle de l'établissement)		
			COMITÉS DES USAGERS	COMITÉS DE RÉSIDENTS (1000 \$ X nombre de CR)	BUDGETS RÉGIONAUX INITIAUX ALLOUÉS AUX CU/CR
Santé Québec - Bas-Saint-Laurent	11	14	300 186 \$	14 000 \$	314 186 \$
Santé Québec - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Universitaire	9	18	359 202 \$	18 000 \$	377 202 \$
Santé Québec - Capitale-Nationale - Universitaire	11	34	560 140 \$	34 000 \$	594 140 \$
Santé Québec - Mauricie - Centre-du-Québec - Universitaire	13	27	537 689 \$	27 000 \$	564 689 \$
Santé Québec - Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	15	21	464 570 \$	21 000 \$	485 570 \$
Santé Québec - Ouest-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire	9	10	346 690 \$	10 000 \$	356 690 \$
Santé Québec - Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire	9	4	289 450 \$	4 000 \$	293 450 \$
Santé Québec - Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire	11	25	439 250 \$	25 000 \$	464 250 \$
Santé Québec - Nord-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire	6	9	393 590 \$	9 000 \$	402 590 \$
Santé Québec - Est-de-l'Île-de-Montréal - Universitaire	8	14	442 562 \$	14 000 \$	456 562 \$
Santé Québec - Outaouais	10	19	277 682 \$	19 000 \$	296 682 \$
Santé Québec - Abitibi-Témiscamingue	10	11	259 964 \$	11 000 \$	270 964 \$
Santé Québec - Côte-Nord	8	10	208 462 \$	10 000 \$	218 462 \$
Santé Québec - Gaspésie	7	11	193 825 \$	11 000 \$	204 825 \$
Santé Québec - Île-de-la-Madeleine	1	1	67 250 \$	1 000 \$	68 250 \$
Santé Québec - Chaudière-Appalaches	10	33	353 867 \$	33 000 \$	386 867 \$
Santé Québec - Laval	5	10	220 982 \$	10 000 \$	230 982 \$
Santé Québec - Lanaudière	6	16	297 845 \$	16 000 \$	313 845 \$
Santé Québec - Laurentides	12	16	417 221 \$	16 000 \$	433 221 \$
Santé Québec - Montérégie-Est	5	21	339 269 \$	21 000 \$	360 269 \$
Santé Québec - Montérégie-Ouest	10	11	328 749 \$	11 000 \$	339 749 \$
Santé Québec - Montérégie-Centre	4	9	251 279 \$	9 000 \$	260 279 \$
Santé Québec - Centre hospitalier universitaire de Québec - Université Laval	1	0	80 000 \$	0 \$	80 000 \$
Santé Québec - Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec - Université Laval	1	0	77 380 \$	0 \$	77 380 \$
Santé Québec - Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)	1	0	80 000 \$	0 \$	80 000 \$
Santé Québec - Centre universitaire de santé McGill (CUSM)	1	2	80 000 \$	2 000 \$	82 000 \$
Santé Québec - Institut de cardiologie de Montréal (ICM)	1	0	55 414 \$	0 \$	55 414 \$
Santé Québec - Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel	1	0	41 008 \$	0 \$	41 008 \$
Santé Québec - Centre hospitalier Sainte-Justine	1	1	80 000 \$	1 000 \$	81 000 \$
TOTAL :	197	347	7 843 526 \$	347 000 \$	8 190 526 \$